

"Et, attendu que, de ce moment, et pendant près de quatre mois, j'ai eu à subir, dans le couvent de Belleville, toutes sortes de persécutions, d'humiliations, d'insultes que la Supérieure a plutôt encouragées que réfrénées; qu'on en est même venu à me frapper et à me contusionner sérieusement;

"Et, attendu qu'on m'avertit que je ne peux plus souffrir un tel état de choses, contraire aux lois civiles et religieuses, sans courir le risque de nuire sérieusement à ma santé;

"Et, attendu que je vous ai demandé souvent, mais en vain, de me protéger;

"Et, attendu que, par votre acte de ce jour me défendant toute communication avec mon Conseil, vous me privez de toute protection, moi, bien contre ma volonté, et dans le seul but de protéger ma bonne réputation, ce qui est naturel, et aussi ma liberté dans les limites de nos Statuts et règlements, n'ayant aucunement l'intention de renoncer à la vie religieuse pas plus qu'à mes droits et privilèges dans ma Communauté, moi, dis-je, je me sens obligée de refuser respectueusement d'obéir à votre ordre avant d'avoir reçu de vous, par écrit, la promesse me garantissant: 1.—Protection contre de nouvelles violences, insultes ou autres odieuses façons d'agir; 2.—Rappel de la défense de communiquer avec mes Soeurs en religion et d'assister aux exercices ordinaires de la Communauté; 3.—Liberté complète de communiquer avec mon Conseil, en personne ou par lettre, pendant la prise en considération de ma cause qui, vous le savez déjà, est actuellement devant la Sacrée Congrégation des Ordres Religieux, à Rome, Italie.

votre servante persécutée,

(Signé) SOEUR M. BASIL."

(Lettre déposée comme pièce à conviction No. "7".)

M. McCarthy.—Il va sans dire qu'il y a bien des points de ce document auxquels nous nous objectons.

Q.—Avez-vous reçu une réponse à cette lettre? R.—Aucune.

Q.—Depuis lors, avez-vous reçu quoi que ce soit de l'archevêque? R.—Rien du tout.

Q.—C'est en mai de cette année, n'est-ce pas? R.—Oui, ce fut la dernière communication.

Q.—Depuis cette époque vous demeurez rue Earl? R.—Certainement.

Q.—Plus qu'un mot maintenant touchant votre présente situation. Avez-vous encore vos parents? R.—Non, ils sont morts.

Q.—Etes-vous seule de votre famille! R.—J'ai deux frères, et aussi deux soeurs qui, étant Religieuses, ne peuvent m'être d'aucun secours. Mes frères non plus ne peuvent guère m'aider, car ils sont mariés, et doivent penser à leur famille.

Q.—Et vos deux soeurs sont en religion? R.—Oui.

Q.—Et, naturellement, ne peuvent vous aider? R.—En aucune façon.

Q.—Et depuis l'âge de 15 ou 16 ans—vous en avez aujourd'hui 46,—vous avez passé toute votre vie dans un couvent. C'est bien cela, n'est-ce pas? R.—Oui, et je sens qu'il m'est absolument impossible, après tant d'années, de rentrer dans le monde. Ma santé est très chancelante. D'ailleurs, il y a une grande différence entre passer 29 ans dans un couvent et 29 ans dans le monde. Après 29 ans de couvent, on est perdu dans le monde et incapable de gagner sa vie.

#### CONTRE-INTERROGATOIRE DE LA SOEUR MARY BASIL.

M. McCarthy:—

Q.—Maintenant, Soeur Basil, quand avez-vous quitté l'Irlande? Quel âge aviez-vous, quand vous en êtes partie? R.—J'en suis partie onze mois environ avant mon entrée dans la Communauté de Kingston.

Q.—Quel âge aviez-vous alors? R.—J'étais dans ma quinzième année.

Q.—De quelle partie de l'Irlande venez-vous? R.—Je suis née dans le comté de Kerry.

Q.—Etes-vous venue de vous même à Holyoke, Mass.? R.—J'y avais un frère et deux soeurs.